



GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **lundi 30 mars à 09h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **24 mars 2026**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme. Marylene HENault, doyenne d'âge.

Nombre de membres afférents au conseil	49	Date de la convocation : 24 mars 2026
Nombre de présents	49	
Nombre de pouvoirs	0	Date de publication : 30 mars 2026
Suffrages exprimés	49	

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOUAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylene HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NÉMOZ, M. Philippe CASTEL, Mme Cathy DESURMON, M. Daniel ALBERDI, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Éric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, Mme Corinne DUTOUYA, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNES, M. Alain BERGERAS, Mme Maire-Claude BARADAT RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Conseillers communautaires absents et excusés :

Secrétaire de séance : M. Arthur CHASSEUR

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.



OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ GRAND DAX

Madame la doyenne d'âge expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-7, L. 2122-1 et suivants, L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-6-1 et R. 2122-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-577, en date du 22 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu les procès-verbaux du scrutin en date du 15 mars 2026 relatif aux élections des conseillers communautaires sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection du président et d'approuver le procès-verbal de cette élection après la réalisation des opérations de vote,

La doyenne d'âge invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Elle informe des modalités de chaque tour de scrutin.

Les deux assesseurs désignés parmi les conseillers communautaires sont les suivants :

- Vincent MORA
- Maire-Claude BARADAT RISTOR

Considérant la candidature de M. Julien DUBOIS,

Nombre de Conseillers communautaires présents	49
Nombre de Conseillers communautaires présents et représentés	0
Nombre de votants	49

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL,

Article 1 : DÉCIDE de procéder à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dax

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)	14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	35
f. Majorité absolue	18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Julien DUBOIS	35	Trente-cinq



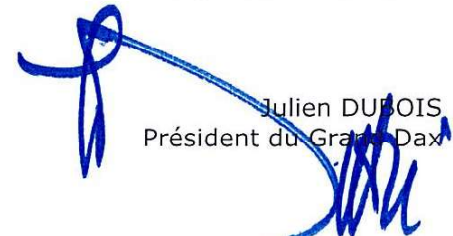
Article 2 : M. Julien DUBOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dax et est investi de ses fonctions.

ARTICLE 3 : PROCÈDE à la publication de cette élection dans les conditions prévues par l'article L.2122-12 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, le 30 mars 2026**


Julien DUBOIS
Président du Grand Dax

